



# Associations Sportives

Loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association

Nom de l'Association :

Année : 2020

## Dossier de demande Subvention de Fonctionnement

### Axes de la politique sportive municipale associés :

- Accès aux pratiques sportives au plus grand nombre
- Promouvoir l'éducation et la vie citoyenne par le sport

Retour impératif avant le 15 OCTOBRE 2019

Service référent : service municipal des sports


# Accès aux pratiques sportives au plus grand nombre

# 1

Projet associatif/sportif


OUI

NON

 A joindre éventuellement : un exemplaire du dossier détaillant le projet associatif/sportif.

**Nombre d'adhérents pouvant être attesté par une fédération  
(dernière saison terminée)**

Pour toute la suite du dossier on désignera par « adhérents » les membres de l'association répondant à cette définition.

 Pièce justificative à joindre : attestation d'affiliation à une fédération comprenant le nombre d'adhérents sur la dernière saison terminée.

**Répartition des adhérents sur plusieurs tranches d'âge (dernière saison terminée)**

Inscrire le nombre d'adhérents en fonction de leur âge au 1<sup>er</sup> janvier de l'année de demande de subvention.

moins de 11 ans	Entre 11 et 16 ans	Entre 17 et 24 ans	Entre 25 et 39 ans	Entre 40 et 64 ans	Plus de 64 ans


**Répartition hommes/femmes (dernière saison terminée)**

Nombre d'adhérents masculins	Nombre d'adhérents féminins

**Nombre de sportifs engagés sur au moins 6 rencontres par niveau de compétition**

(Reprendre les données de la saison passée. La compétition doit être officielle, les engagements pris en charge par le club et un encadrement du club doit être effectué sur toute la durée de celle-ci).

Niveau départemental et inférieur	Niveau régional	Niveau national et supérieur

 Pièce justificative à joindre : tout support susceptible de justifier la participation des individuels par niveau de compétition.

# Promouvoir l'éducation et la vie citoyenne par le sport

# 2

Existence d'un tarif réduit pour les moins de 18 ans OUI  NON

👉 Pièce justificative à joindre : attestation de la fédération ou copie des diplômes sur la dernière saison terminée.

## Nombre de juges/arbitres fédéraux

(dernière saison terminée)

Moins de 18 ans	Plus de 18 ans

👉 Pièce justificative à joindre : attestation de la fédération ou copie des diplômes sur la dernière saison terminée.

## Nombre d'heures d'activité pratiquée sur Savigny en milieu scolaire ou dans les maisons de quartier ou via la Mission Locale Nord Essonne (saison en cours)

👉 Pièce justificative à joindre : convention signée entre l'association et l'organisme et précisant le nombre d'heures d'activité sur la dernière saison terminée.

## Nombre d'heures d'activité pratiquée sur Savigny en handisport ou en sport adapté (saison en cours)

👉 Pièce justificative à joindre : convention signée entre l'association et l'organisme et précisant le nombre d'heures d'activité sur la dernière saison terminée.

# Coordonnées bancaires

## Attestation sur l'honneur

# 3

Ce dossier doit entièrement être rempli pour toutes demandes (initiale ou renouvellement).

Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, merci de joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e), \_\_\_\_\_

(nom et prénom) représentant(e) légal(e) de l'association,

- Déclare que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements y afférant ;
- Certifie exactes les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subvention introduites auprès d'autres financeurs publics ;
- Précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée :

au Compte Bancaire ou au Compte Postal de l'association (1) :

Nom du titulaire du compte : \_\_\_\_\_

Libellé exact du compte (2) : \_\_\_\_\_

Banque : \_\_\_\_\_

Domiciliation : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Code banque

\_\_\_\_\_  
Code guichet

\_\_\_\_\_  
Numéro de compte

\_\_\_\_\_  
Clé RIB

(1) Le compte doit être ouvert au nom de l'association (non à celui d'un dirigeant) et son adresse doit correspondre au N° SIRET.

(2) Tel qu'il est mentionné sur le carnet de chèque.

Agrafer votre RIB ou RIP à cet emplacement

Fait, le : \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Nom et Fonction du signataire

(Cachet de l'Association)

Signature :

# Recensement des aides indirectes

# 4

NOM DE L'ASSOCIATION : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_

OBJET DE L'ASSOCIATION : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

## 1. Mise à disposition de locaux :

La ville de Savigny-sur-Orge met-elle des locaux à votre disposition ? OUI  NON

Si OUI, nom et adresse de la ou des salles mis à disposition : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Périodicité et durée de la mise à disposition : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

## 2. Aide en matériel :

La Ville de Savigny-sur-Orge met-elle du matériel à votre disposition ? OUI  NON

Si OUI, type de matériel (tables, podium, ...) : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

## 3. Aide en transport :

La Ville de Savigny-sur-Orge met-elle des véhicules à votre disposition ? OUI  NON

Si OUI, est-ce un véhicule municipal ou un car loué par l'association : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Périodicité et durée de la mise à disposition : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

# Notice et informations importantes

## 1. Qu'est-ce que le dossier de demande de subvention ?

Ce dossier de demande de subvention s'adresse aux associations sportives saviniennes désireuses de bénéficier d'une aide de la municipalité. Il concerne les demandes de financement du fonctionnement de l'association et se limite à une demande par association. Les projets spécifiques doivent être décrits dans un autre dossier à disposition des associations sur simple demande.

## 2. Les conditions d'éligibilités à la subvention municipale

Pour pouvoir bénéficier d'une subvention municipale, l'association sportive doit remplir l'intégralité des critères suivants :

- Domiciliation du siège social de l'association à Savigny-sur-Orge dans les statuts en vigueur.
- Au moins 12 mois d'existence au 1er janvier de l'année de demande de subvention - Activité réelle sur la ville.
- Régularité administrative vis-à-vis du Service des Sports :
  - Convention annuelle de mise à disposition des installations à jour,
  - Justificatif d'assurance à jour fourni,
  - Fourniture de l'ensemble des pièces justificatives demandées dans le présent dossier - Dossier complet remis dans les délais spécifiés.

Si l'un de ces critères n'est pas rempli l'association ne pourra pas bénéficier d'une subvention municipale.

## 3. Précisions sur le remplissage du dossier

### a. Projet associatif

Si l'association dispose d'un projet associatif et/ou sportif, merci de le joindre au dossier. Il sera alors étudié en Commission des Sports selon une grille de notation définie en fonction de la politique sportive de la ville. En l'absence de projet dans le présent dossier, la note minimale de 5/20 sera attribuée.

### b. Nombre d'adhérents pouvant être attestés par une fédération

Seuls les adhérents pouvant être attestés par une fédération (via une attestation d'affiliation) doivent être comptés. Ceci est valable pour l'ensemble du dossier. Les chiffres à prendre en compte sont ceux de la dernière saison terminée.

### c. Répartition sur plusieurs tranches d'âge

Sur la base des données de la dernière saison terminée, inscrire le nombre d'adhérents en fonction de leur année de naissance. Le total doit correspondre au nombre total d'adhérents.

### d. Répartition hommes/femmes

Sur la base des données de la dernière saison terminée, inscrire le nombre d'adhérents masculins et féminins. Le total doit correspondre au nombre total d'adhérents.

e. Nombre de sportifs engagés par niveau de compétition

Sur la base des données de la dernière saison terminée, inscrire le nombre d'adhérents engagés individuellement selon leur niveau de compétition. La compétition doit être officielle, les engagements pris en charge par le club et un encadrement du club doit être présent sur toute la durée de celle-ci.

f. Existence d'un tarif réduit pour les moins de 18 ans

Préciser si l'association applique un tarif spécifique pour les moins de 18 ans en s'appuyant sur les tarifs communiqués sur la fiche de renseignements transmise lors de la mise à jour des informations relatives à votre association.

g. Nombre de juges/arbitres fédéraux

Sur la base des données de la dernière saison terminée, inscrire le nombre de juges/arbitres fédéraux selon leur année de naissance.

h. Nombre d'heures d'activités pratiquées sur Savigny en milieu scolaire ou dans les maisons de quartier ou via la Mission Locale Nord Essonne

Préciser le nombre d'heures annuels d'activités conventionnées et joindre une copie de la convention faisant état de ce nombre d'heure.

i. Nombre d'heures d'activités pratiquées sur Savigny en handisport ou en sport adapté

Préciser le nombre d'heures annuelles d'activités conventionnées et joindre une copie de la convention faisant état de ce nombre d'heure.

*En cas de doute n'hésitez pas à joindre le service des sports par téléphone au 01.69.54.41.41 ou par mail à [sports@savigny.org](mailto:sports@savigny.org)*

#### 4. Dépôt des dossiers

Le présent dossier devra être remis avant la date limite de dépôt communiquée chaque année. Sa restitution peut se faire :

- Directement au service des sports
- Par voie postale : Mairie de Savigny Service des Sports, 48 avenue Charles de Gaulle 91600 SAVIGNY-SUR-ORGE
- Par mail : [sports@savigny.org](mailto:sports@savigny.org)

**Aucun dossier ne sera accepté au-delà de la date limite  
de remise des dossiers au service des sports**

#### 5. Attribution de la subvention

Une fois remis, le dossier de demande de subvention « fonctionnement » sera vérifié par le service des sports et la commission des sports. Des justificatifs ou précisions peuvent être demandés. Après acceptation du dossier par la commission des sports, il est procédé au calcul de la subvention de fonctionnement sur la base des données de l'ensemble des associations sportives demandeuses et éligibles. Le détail du calcul et de la critérisation, arrêté en groupe de travail sur les subventions, est disponible auprès du service des sports sur simple demande.

# Pièces à joindre au dossier pour une première demande

Statuts régulièrement déclarés en un seul exemplaire.	
La liste des personnes chargées de l'administration (composition du conseil, bureau).	
Un Relevé d'Identité Bancaire de l'association portant une adresse correspondant au n° SIRET.	
Si le présent dossier n'est pas signé par le représentant légal de l'association, le pouvoir donné à ce dernier au signataire.	
Les comptes approuvés du dernier exercice clos.	
Le(s) rapport(s) du commissaire aux comptes pour les associations qui en ont désigné un, notamment celles qui ont reçus annuellement plus de 153000€ de dons ou subventions.	
Le cas échéant, la référence de la publication sur le site internet des JO des documents ci-dessus. En ce cas, il n'est pas nécessaire de les joindre.	
Le plus récent rapport d'activité approuvé.	
Le projet associatif et sportif.	
Attestation de la fédération comportant le nombre d'adhérents sur la dernière saison terminée.	
Tout support susceptible de justifier la participation des sportifs par niveau de compétition.	
Attestation de la fédération comportant le nombre de juges/arbitres ou copie des diplômes des juges/arbitres sur la dernière saison terminée.	
Si applicable, les conventions entre l'association et les organismes détaillant le nombre d'heures d'activité.	



# Pièces à joindre au dossier pour un renouvellement

Un exemplaire des statuts déposés ou approuvés de l'association s'ils ont été modifiés depuis le dépôt d'une demande initiale.	
La liste des personnes chargées de l'administration de l'association régulièrement déclarée si elle a été modifiée (changement de composition du conseil, bureau).	
Un Relevé d'Identité Bancaire de l'association s'il a changé, portant une adresse correspondant au n° SIRET.	
Si le présent dossier n'est pas signé par le représentant légal de l'association, le pouvoir donné à ce dernier au signataire.	
Les comptes approuvés du dernier exercice clos.	
Le(s) rapport(s) du commissaire aux comptes pour les associations qui en ont désigné un, notamment celles qui ont reçus annuellement plus de 153000€ de dons ou subventions.	
Le cas échéant, la référence de la publication sur le site internet des JO des documents ci-dessus. En ce cas, il n'est pas nécessaire de les joindre.	
Le plus récent rapport d'activité approuvé s'il n'a pas déjà été remis à la même autorité publique.	
Le projet associatif et sportif.	
Attestation de la fédération comportant le nombre d'adhérents sur la dernière saison terminée.	
Tout support susceptible de justifier la participation des sportifs par niveau de compétition.	
Attestation de la fédération comportant le nombre de juges/arbitres ou copie des diplômes des juges/arbitres sur la dernière saison terminée.	
Si applicable, les conventions entre l'association et les organismes détaillant le nombre d'heures d'activité.	